

Monsieur Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 12 mars 2021

Monsieur le Ministre,

Dans cette période de crise sanitaire, nous partageons les préoccupations cruciales de pouvoir continuer d'assurer à tous l'accès aux soins et aux droits sociaux en général, de maintenir des liens sociaux malgré les contraintes, mais aussi de permettre l'accès à un emploi qualifié au plus grand nombre.

Aussi nous vous alertons sur le fait qu'actuellement, plus de 50 000 étudiants qui préparent l'un des diplômes d'Etat des secteurs social et médico-social (assistants de service sociaux, éducateurs spécialisés et de jeunes enfants, accompagnateurs éducatifs et sociaux au domicile, etc.), demeurent à ce jour dans une angoissante incertitude **quant à l'organisation des épreuves et aux critères d'évaluation qui leur seront appliqués pour l'obtention de leur diplôme, du fait des aléas vécus dans leur parcours de formation depuis un an.**

**Les abandons et démobilisations se multiplient**, notamment dans les rangs de ceux entrés en formation fin 2020, sans stages et sans cours en présentiel, dans une précarité de situation sans précédent.

**Les employeurs craignent ainsi de ne pouvoir pourvoir leurs besoins urgents en emplois qualifiés**, dans les secteurs social, médico-social et de l'économie sociale et solidaire en général alors même que les Régions, en charge du financement des formations sanitaires et sociales, viennent de s'engager avec l'Etat pour augmenter significativement le nombre de places en 2021 et 2022 pour former aux métiers de l'aide à domicile en lien avec le grand âge et l'autonomie.

**Nous avons donc besoin de votre soutien politique pour apporter rapidement des réponses concrètes pour adapter les diplômes d'Etat en 2021 à l'instar d'autres certifications dont le baccalauréat.**

Des mesures exceptionnelles avaient été prises pour le passage des diplômes en 2020 et assouplir les conditions de stage, mais elles sont insuffisantes pour traiter les années suivantes pour des étudiants qui auront connu la crise sanitaire 2020/2021 et se présenteront aux épreuves diplômantes en 2021, 2022 et 2023.

**Aussi, de nouvelles mesures nous semblent nécessaires pour leur permettre de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions possibles.**

**Voici nos propositions :**

- Les épreuves intermédiaires et finales de certification devraient être organisées **dans le respect des échéances prévues initialement** et dans le respect des règles sanitaires, **avec présentation à la certification finale par les étudiants de tous les travaux requis par les textes** (avec tolérance sur les délais), qui auront satisfait aux évaluations intermédiaires. Le livret de formation permet de prendre en compte les compétences acquises tout au long de la formation (logique de contrôle continu).

.../...

- **Toutes les productions des étudiants devront avoir été évaluées** par les jurys compétents avec **l'organisation obligatoire d'un oral**, qui pourra se réaliser en présentiel ou distanciel, au cas par cas, en fonction des contraintes sanitaires et des situations des étudiants.
- **Un suivi de leur parcours individuel d'acquisition de compétences** sera formalisé et évalué, par des commissions semestrielles mixtes (avec professionnels et étudiants), **prenant en compte leurs expériences antérieures ou parallèles, lorsque les stages prévus dans les textes n'auront pas pu être effectués**, lorsque celles-ci ont concouru à l'acquisition des compétences attendues.
- **Les mises en situation pratique doivent encore être assouplies** : conditions d'encadrement, qui ne peuvent rester limitées à des professionnels ayant le même diplôme que celui visé par l'étudiant et les stagiaires comptabilisés dans la jauge sanitaire des « professionnels » et non dans la jauge des « usagers ».

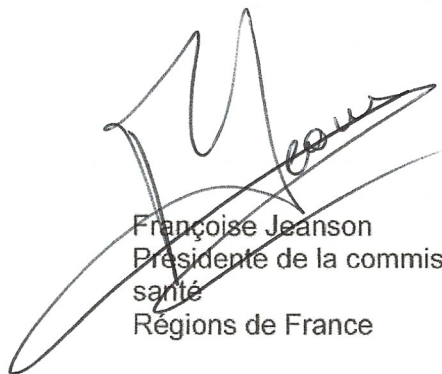
**Par ailleurs, des épreuves de rattrapage et de remplacement doivent pouvoir être assurées dans les 3 mois, aux étudiants ayant contracté le COVID ou ayant été cas contact, et qui n'auront pu ce fait pu combler à temps un manque important d'acquisition de compétences ou se présenter aux épreuves.**

**Nous en appelons à votre intervention urgente avant que les défections ne se multiplient.**

Dans cette attente, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.



Denis Vallance  
Président  
UNAFORIS



Françoise Jeanson  
Présidente de la commission  
santé  
Régions de France



David Margueritte  
Président de la commission  
formation  
Régions de France